

# Europe

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1967)**

PDF erstellt am: **22.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## 5. EUROPE

### Europe centrale

**Regroupement des familles séparées et visites familiales.** — Conformément à la Résolution N° XIX de la XX<sup>me</sup> Conférence et à l'initiative qu'il avait prise d'organiser une action de regroupement après la deuxième guerre mondiale, le CICR a poursuivi ses efforts dans ce domaine, tant par des démarches faites à Genève, que par des missions auprès des Croix-Rouges et autorités concernées.

Citons, entre autres, les entretiens que M. Beckh, délégué du CICR, a eus avec M. Constantin Flitan, vice-ministre des Affaires étrangères roumain, le D<sup>r</sup> Fotesco, secrétaire général, ainsi qu'avec M. Patrasco, directeur de la Croix-Rouge roumaine.

Tant par ses missions que par son Agence centrale et sa délégation de Vienne, le CICR a ainsi pu continuer à participer à cette action, qui a permis, en 1967, à quelques milliers de personnes de retrouver leurs familles.

Le CICR a, en outre, poursuivi ses démarches, sur le plan général aussi bien que sur le plan des cas individuels, afin que des centaines de milliers de familles berlinoises, séparées par le partage de cette ville, reçoivent l'autorisation de se rendre visite. Par ces efforts, le CICR a contribué à ce que la « Härtestelle für dringende Familienangelegenheiten », compétente pour un certain nombre de cas tragiques, ne ferme pas ses portes. D'autres démarches tentées en vue d'élargir quelque peu les possibilités de visites n'ont pas encore eu de suite.

**Détenus politiques.** — Comme on le sait par les précédents Rapports d'activité, les délégués du CICR ont été autorisés à visiter, dans la République fédérale d'Allemagne, ainsi qu'à Berlin-Ouest, les personnes prévenues ou condamnées à la suite de leur activité politique.

C'est ainsi qu'en 1967, M. Beckh a visité une dizaine de prisons, où il s'est entretenu seul à seul avec les détenus politiques s'y trouvant, 38 au total.

A l'occasion de ces visites, le délégué du CICR a eu des entretiens avec de hauts fonctionnaires responsables du régime de détention. Il fut, en particulier, reçu par M. Martin, procureur général de la République fédérale. Ces hauts magistrats ont confirmé au délégué du CICR le libre accès aux établissements pénitentiaires de son choix.

\* \* \*

Parmi les autres questions ayant trait aux résolutions de la XX<sup>me</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge, il faut encore mentionner les démarches du CICR en faveur de la localisation des sépultures militaires.

C'est pour des échanges de vues sur les questions susmentionnées que le délégué du CICR fut reçu par les dirigeants des Croix-Rouges bulgare, de la République fédérale d'Allemagne, tchécoslovaque et yougoslave. Il eut également un entretien avec M. Ivan Bachev, ministre des Affaires étrangères bulgare.

## **Grèce**

Le 21 avril, un coup d'Etat s'est produit à Athènes où plusieurs milliers de personnes furent appréhendées, puis internées sur les îles de la mer Egée, en particulier à Yaros. Au début de mai, le CICR chargea son délégué, M. Germain Colladon, de prendre contact avec les autorités et la Croix-Rouge helléniques.

Introduit par M. Georgacopoulos, président de la Croix-Rouge hellénique, le délégué du CICR fut aussitôt reçu par M. Kollias, président du Conseil des ministres, puis par le général Pattakos, ministre de l'Intérieur. A la suite de cet entretien, M. Colladon obtint l'autorisation de rendre visite aux personnes arrêtées au cours de ces événements et de procéder à un examen des conditions de leur détention.

Après avoir visité quelques lieux de détention aux environs d'Athènes (Pikermi, puis l'hôpital de Nesoehomion Netosikon Tamion Staton), il s'est notamment rendu dans l'île de Ghioura (Yaros) où étaient rassemblés la plupart des internés. Au cours

d'une visite de quatre jours, il eut l'occasion de s'entretenir avec un grand nombre d'entre eux ou avec leurs hommes de confiance.

Le délégué du CICR a fait part de ses constatations aux autorités helléniques.

Dans la dernière quinzaine de juillet, M. Colladon entreprit une deuxième tournée de visites à Nea Heraklon, Syra, Ghioura (4 jours) et à l'île de Leros, où il resta deux jours, au camp de Partheni et à l'hôpital de la Croix-Rouge hellénique. Cette fois aussi, il parla aux détenus politiques de son choix et prit connaissance de leurs observations et désirs, afin d'en informer ultérieurement les autorités compétentes.

A fin juillet, M. Colladon entreprit une troisième tournée de visites en compagnie du D<sup>r</sup> J. L. de Chastonay. Tous deux se sont rendus à l'hôpital d'Aghios Pavlos (attenant à la prison d'Averof à Athènes), à l'hôpital de Syra, au commissariat d'Amaroussi près d'Athènes, à la prison d'Averof elle-même, à l'île de Leros (camp de Partheni et hôpital), et à l'île de Ghioura.

Les délégués du CICR eurent à nouveau des entretiens avec les détenus ou leurs hommes de confiance. Le D<sup>r</sup> de Chastonay s'occupait tout particulièrement des malades, au sujet desquels il fit des observations et des propositions aux autorités grecques.

A mi-octobre, le CICR envoya deux délégués-médecins, le D<sup>r</sup> de Chastonay et le D<sup>r</sup> J. Chatillon, qui entreprirent une quatrième tournée de visites des lieux de détention. Ils eurent accès aux centres suivants :

- Hôpital Aghios Pavlos de la prison Averof à Athènes,
- Hôpital général d'Athènes,
- Prison-hôpital de Sothyrias,
- Hôpital Aghios Sahas à Athènes,
- Commissariat d'Amaroussi près d'Athènes,
- Hôpital Asclepion (Leros),
- Camp de Partheni (Leros),
- Hôpital général de Syra,
- Prison de Ghioura,

- Camp d'internés politiques de Leros-Lakki,
- Prison de Korydallos.

Les délégués constatèrent que l'effectif des internés sur l'île de Ghioura avait sensiblement décréu, la majeure partie d'entre eux ayant été libérés. La plupart des autres avaient été transférés sur l'île de Leros. Les conditions de détention s'en trouvaient ainsi améliorées. Les délégués-médecins purent également observer que les soins médicaux dans les camps étaient assurés et que les internés, dont l'état le nécessitait, avaient été transférés dans les hôpitaux, où ils ont été visités.

A l'issue de cette quatrième tournée de visites, les représentants du CICR furent reçus par M. Totomis, ministre de l'Ordre public, à qui ils présentèrent leurs observations et leurs requêtes.

Dès le début de cette nouvelle action de visites des lieux de détention en Grèce, les délégués du CICR effectuèrent des démarches auprès du gouvernement hellénique, afin d'obtenir l'autorisation d'apporter les secours matériels dont ils avaient eux-mêmes constaté la nécessité. Des quantités importantes de marchandises avaient pu, en effet, être acheminées en Grèce lors de précédentes visites aux prisonniers politiques de 1947 à 1963, et distribuées aux prisonniers et à leurs familles, avec le concours de la Croix-Rouge hellénique.

Les autorités semblaient favorablement disposées à cet égard au commencement de l'été, mais les pourparlers n'avaient cependant pas encore abouti à la fin de l'année.

### **Assistance aux victimes d'expériences pseudo-médicales**

Le Comité international a poursuivi son activité d'intermédiaire pour la remise d'une indemnité aux victimes survivantes d'expériences pseudo-médicales pratiquées dans les camps de concentration sous le régime national-socialiste. On sait, en effet, qu'à la demande du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, le CICR avait accepté, en 1961, de faire parvenir aux victimes résidant dans les pays d'Europe orientale les fonds destinés à contribuer au rétablissement de la santé des survivants.

C'est ainsi que des missions du CICR composées du Dr J. de Rougemont, délégué-médecin, de M. J. P. Maunoir, délégué, et

de M<sup>lle</sup> L. Simonius, se sont rendues en janvier et en octobre en Pologne, où elles ont examiné les dossiers avec la Commission médicale de la Croix-Rouge polonaise, et rencontré les victimes à la 1<sup>re</sup> Clinique médicale de l'Académie de Médecine de Varsovie. Les représentants du Comité international ont également pris contact avec les magistrats de la Commission générale du ministère de la Justice.

Une mission analogue, formée du D<sup>r</sup> Félix Züst, délégué-médecin, de M. J. P. Maunoir, délégué, et de M<sup>lle</sup> L. Simonius, s'est rendue, en juin, à Budapest, où elle a rencontré un nouveau groupe de victimes hongroises, après s'être entretenue avec les médecins-conseils de la Croix-Rouge hongroise, qui avaient préparé les dossiers.

La Commission neutre, composée de M. William Lenoir, juge à la Cour de Justice de Genève, président, de M. Alex-F. Muller, professeur à la Faculté de Médecine, directeur de la Clinique médicale de l'hôpital cantonal de Genève, et de M. Sylvain Mutrux, docteur en médecine, sous-directeur médical de la Clinique universitaire psychiatrique de Bel-Air à Genève, désignée par le CICR pour se prononcer sur les demandes hongroises et polonaises, s'est réunie en mai et en septembre, en présence d'observateurs des Croix-Rouges hongroise, polonaise, et de la République fédérale d'Allemagne. Sur 161 cas examinés, 151 ont été admis et des indemnités, représentant pour 1967 un total de 4 680 000 DM, versées par le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, ont été transmises aux ayants droit par le canal des Croix-Rouges hongroise et polonaise. Les 10 autres cas ont fait l'objet de décisions de rejet ou de demandes de complément d'enquête ; 768 cas ont ainsi été traités, de 1961 à 1967, représentant un total général d'indemnités de 23 405 000 DM pour les deux pays.

D'autre part, 868 dossiers analogues constitués en Tchécoslovaquie et transmis au CICR par la Croix-Rouge tchécoslovaque ont été examinés sur pièces à Genève au début de mai et à fin juin par le D<sup>r</sup> E. Goetz, délégué-médecin de la Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne, et par le D<sup>r</sup> H. Schlurick, délégué-médecin du CICR. Aux termes de leur rapport du 30 juin, qui a été envoyé au gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et à la Croix-Rouge tchécoslovaque, les deux

experts ont accepté 92 cas, et en ont rejeté 580 ; 196 autres cas ont été gardés en suspens.

Au début de juillet, le CICR a proposé aux autorités allemandes de régler les indemnités revenant aux 92 ayants droit, ce qui a été en principe accepté, mais aucun paiement n'a pu être fait cependant à la fin de l'année, de nouveaux pourparlers s'étant engagés sur les modalités de versement des indemnités.

## 6. SERVICES SPÉCIALISÉS

### **Agence centrale de recherches (Genève)**

L'activité de l'Agence centrale, que l'on pouvait déjà qualifier de soutenue durant les années précédentes, a connu en 1967 une nouvelle et notable recrudescence, qui a exigé un redoublement d'efforts, cela d'autant plus qu'il s'agissait de faire face à des tâches particulièrement urgentes et souvent ardues.

Au cours de l'année 1967, l'Agence centrale a reçu 88 472 demandes et communications diverses (15 038 de plus qu'en 1966) et a expédié un total de 62 605 plis (11 649 de plus qu'en 1966). Durant la même période, elle a transmis 16 954 messages et a ouvert 15 445 enquêtes auprès des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des délégations du CICR, des ministères, de divers organismes compétents, etc.

Il va de soi que l'augmentation du volume d'activité de ce secteur du CICR est en étroite corrélation avec les événements qui ont marqué l'actualité durant l'année écoulée, notamment les conflits du Moyen-Orient, du Vietnam, du Nigeria, les événements de Grèce et du Congo, au cours desquels l'Agence centrale a été mise à contribution en ce qui concerne les enquêtes à effectuer, les messages à transmettre, ainsi que l'enregistrement des prisonniers effectué au moyen de machines électroniques.

Harcelée par l'urgence des tâches d'actualité, l'Agence ne saurait pour autant se désintéresser des cas innombrables se rapportant à la seconde guerre mondiale et aux conflits qui lui ont succédé, cas dont elle continue à être quotidiennement saisie. En 1967, elle a reçu encore des milliers de demandes relatives à la